



Rupture de contrat professionnalisation

Par **sweety**, le **26/04/2010** à **13:13**

Bonjour,

Mon fils est actuellement en contrat professionnalisation. Tout se passait bien en entreprise, la semaine en formation s'est moins bien passée et a déclenché un épisode d'angoisse extrême ce qui a provoqué un blocage et un arrêt maladie de 3 semaines. Le médecin de la sécurité sociale, qui l'a convoqué, a bien compris la situation.

Ne pouvant pas continuer cette formation, ni continuer dans cette voie professionnelle, que doit-il faire?

Doit-il démissionner? si oui, quelles seraient les conséquences financières? ou sociales?

si non, doit-il rompre le contrat à l'amiable avec son employeur?

dans ce cas là, quelles sont les conséquences financières? et juridiques?

quand à l'organisme de formation (il n'a signé aucun document avec cette école, il a juste signé le contrat avec son employeur), doit-il se justifier?

Cordialement